

Les véhicules utilitaires légers (VUL) sont utilisés quotidiennement par les artisans du BTP pour transporter outils, matériels, matériaux et personnel. Outre les risques de collisions, ils présentent des particularités qui nécessitent de prendre des mesures de prévention adaptées.

En collaboration avec



Retrouvez dans le **SCOOP Info « Le risque routier - partenaires »** les solutions proposées par les partenaires de la CAPEB et de l'IRIS-ST pour renforcer la sécurité sur la route.

www.jesuisunlienentattedunvrailienpourceuxquilisentlaversionpapier.capeb.fr

► QU'EST-CE QUE LE RISQUE ROUTIER PROFESSIONNEL ?

Le risque routier professionnel concerne les déplacements en véhicule liés au travail, que ce soit pour se rendre au travail ou pendant des missions professionnelles :

- Déplacements domicile / lieu de travail (trajet),
- Déplacements pendant l'activité professionnelle (mission).

LES RISQUES ENCOURUS SONT :



- Dommages corporels,
- Dommages matériels,
- Impact sur l'organisation et perte de productivité,
- Impact psychologique,
- Décès,
- Dégradation de l'image de l'entreprise.

► LES MESURES DE PROTECTION PAR ÉTAPES



- Évaluer et analyser le risque routier dans le document unique,
- Sensibiliser vos salariés sur la consommation de substance psychoactive, l'utilisation du téléphone au volant, le respect du code de la route etc.,
- Rédiger dans la note de service ou règlement intérieur les devoirs et obligations vis-à-vis du risque routier (interdiction de consommer de l'alcool, possibilité de réaliser des contrôles d'alcoolémie etc.),
- Assurer les vérifications et l'entretien des véhicules.



Pensez à consigner les vérifications dans un carnet d'entretien.

SENSIBILISEZ VOS SALARIÉS :

- Rappelez régulièrement les règles de sécurité,
- Il existe des stages de sensibilisation à la conduite.



Pensez à mettre à disposition dans le véhicule des gilets fluo, des tests d'alcoolémie et un constat amiable.

► ORGANISEZ VOS CHANTIERS EN AMONT

- Anticipez vos déplacements pour optimiser les parcours sur une journée,
- Prévoyez les besoins en matériels et matériaux pour éviter les allers et retours inutiles,
- Investissez dans l'aménagement de votre véhicule et assurez un arrimage adéquat des charges permettent de maintenir le chargement et éviter un risque de basculement ou de projection lors du transport.

AVOIR UN BON AMÉNAGEMENT C'EST :

- Garantir un gage de sécurité pour vous et vos salariés,
- Réduire les manutentions inutiles,
- Un gain financier par l'assurance de garder son outillage en bon état.

BON À SAVOIR

Évitez le risque de surcharge en respectant la charge utile disponible pour vos équipements (CU). Celle-ci correspond à la formule suivante : $CU = *PTAC - (*PV + \text{aménagement} + \text{conducteur} + \text{passager})$.

*PTAC = poids total autorisé en charge de votre véhicule

*PV = Poids à vide du véhicule (avec les pleins carburant, huile, eau) sans passager ni chargement.

▶ ARRIMEZ VOS CHARGES

L'arrimage consiste à disposer et fixer solidement le chargement d'un véhicule, d'une galerie ou d'une remorque afin de limiter les risques d'accident. Il concerne tous les types de matériaux et d'équipements, quel que soit leur taille ou le véhicule utilisé. En respectant ces bonnes pratiques, vous garantissez non seulement la sécurité de vos équipes, mais aussi celle des autres usagers de la route.

LES BASES D'UN ARRIMAGE EFFICACE :

- ▣ **Capacité de chargement** : Charge utile du véhicule ?
- ▣ **Type de charge** : Poids, volume, forme, centre de gravité...
- ▣ **Surface d'appui** : Bois, métal, revêtement spécifique...
- ▣ **Points d'ancrage** : Où et comment fixer les dispositifs de maintien ?

NOS CONSEILS :

- ▣ **Vérifier le coefficient de frottement** : Plus il est élevé, moins l'arrimage nécessite de points de fixation. Attention aux surfaces humides ou poussiéreuses qui le diminuent. L'idéal : utiliser un tapis antidérapant certifié (coefficient 0,6) ;
- ▣ **Consultez le plan de répartition des charges** : Chaque véhicule a son propre plan de répartition, indiquant les charges admissibles en fonction du centre de gravité. Consultez-le avant tout chargement ;
- ▣ **Utilisez des dispositifs homologués** : Privilégiez les sangles (EN 12195-2), chaînes (EN 12195-3) ou câbles d'arrimage (EN 12195-4).

BON À SAVOIR

NOUVEAU : découvrez le [mémo de l'IRIS-ST dédié au risque routier : arrimage des charges](#) 🖱️

www.iris-st.org/medias/7/Iris-st_Memo_Arrimage_2025-hd-ecran.pdf

BOÎTE À OUTILS

▣ **La CAPEB et l'IRIS-ST vous proposent sur son site internet différents outils de sensibilisation tels que :**
Une page dédiée au risque routier, une check-list des vérifications à réaliser, une collection de mémos sur le risque routier.

Vous pouvez par exemple trouver des mémos sur les thématiques suivantes : permis poids lourds, aménagement VUL, remorque utilitaire, camion benne...

Où les trouver ? : [Rubrique « risques & métiers », onglet « risque routier »](#) 🖱️ www.iris-st.org/risques/risque-routier

▣ **Découvrez CHECK CHANTIER, l'application de l'OPPBT pour agir au quotidien en sécurité sur vos chantiers.**
Check Chantier est l'application incontournable pour garantir la sécurité de vos chantiers. Conçue avec et pour les professionnels du BTP, elle simplifie les processus de vérifications obligatoires quotidiens, facilite l'accueil et contribue à un environnement de travail sécurisé.

Téléchargez l'application disponible sur l'App Store et Google Play : check-chantier.preventionbtp.fr 🖱️

▣ **Retrouvez sur le site de l'OPPBT un kit d'animation dédié au risque routier** comprenant vidéo, affiches, quiz interactif et support pédagogique.

preventionbtp.fr/ressources/kits-animation-securite/risque-routier-chantiers 🖱️